

Motion du CNU 27 sur le suivi de carrière

Depuis le début de sa mise en place, la section 27 du CNU considère le suivi de carrière comme une démarche volontaire des collègues désirant recevoir un retour sur leur dossier et un support extérieur à son évolution positive.

Ce suivi permet d'identifier des problèmes individuels ou collectifs liés à des conditions difficiles d'exercice du métier. Cela peut aller de problème d'éloignement des lieux d'exercice à des questions de harcèlement.

La section 27 du CNU tient à cette mission, importante en particulier pour les collègues en difficultés. Elle demande à ce que ses principes soient maintenus : volontariat de la démarche, non évaluative et ayant pour but d'aider les collègues et de les conforter dans leurs actions. Elle s'oppose à ce que le suivi de carrière soit transformé en session d'évaluation à des fins qui ne seraient pas contrôlées par la section.

Motion adoptée par la section 27 réunie pour la session d'avancement de grade

Oui : 43, Non : 0, Abstention : 1